

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire). Elle résume toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) ou sa société doit avoir communiqué au client dès l'entrée en relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé. Le conseil en Gestion de Patrimoine est régi par différents textes et répond à différentes obligations légales selon les activités exercées.

À ce titre, RF PATRIMOINE a adhéré à une organisation professionnelle représentative : l'ANACOFI-CIF (Association Nationale des Conseillers en Investissements Financiers) et s'est engagée à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI CIF (www.anacofi.asso.fr)

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant ainsi que vos proches. Les données collectées vous concernant ainsi que vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Conformément à la loi "informatique et libertés" et aux directives RGPD, vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant et d'un droit de rectification ainsi que d'un droit d'opposition à leur enregistrement et leur diffusion. Vous pouvez exercer ces droits par courriel, à l'adresse suivante : gestionprivee@rfpatrimoine.com

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL

L'ENTREPRISE RF PATRIMOINE

SIREN : 499 552 495 R.C.S de GRENOBLE
APE/NAF : 6622Z

Siège social : 48 cours de la Libération et du Général de Gaulle -38100 GRENOBLE

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) sous le n° **08038873** au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré sous le numéro E001794 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org

IAS (Intermédiaire en Assurance) catégorie courtier type B de niveau 2 sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : www.acpr.banque-france.fr

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiements) sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : www.acpr.banque-france.fr

Sous la catégorie courtier en crédit immobilier et professionnel pour toute recherche sollicitée de prêt bancaire.

L'IOBSP propose un service de conseil indépendant portant sur une large gamme de contrats de crédit disponibles sur le marché

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE

Ces couvertures sont conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances

Souscrites auprès de : **LLOYD'S**

Numéro de police : **HYAIF16ADLARG-1350**

Dont les montants assurés sont les suivants :

CIF - CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS	1 000 000 € par sinistre / 2 000 000 € par Période d'Assurance
IAS - INTERMEDIAIRE D'ASSURANCE	6 000 000 € par sinistre / 6 000 000 € par Période d'Assurance
IOBSP	1 000 000 € par sinistre / 2 000 000 € par Période d'Assurance

PARTENAIRES, COMPAGNIES ET FOURNISSEURS

La liste non exhaustive de nos partenaires et fournisseurs est indiquée ci-dessous et tenons à disposition sur simple demande tous nos accords (cette liste peut être enrichie à tout moment de nouveaux partenaires)

Nature	Nom	Accord	Mode de rémunération
Compagnies d'Assurances	Aesio, Ageas, Allianz Life Lux, Allianz IARD, Alptis, Veralti, Apivia, April, Aviva, Axa, Afi-Esca Patrimoine, Baloise vie, Cardif, Entoria, Axelliance, Eres, Générali Vie, Générali Patrimoine, Générali IARD, Intencial, LifeSide Patrimoine, Malakof Mederic Humanis, Metlife, MMA, Primonial, Repam, Swisslife, Swisslife Lux, Unep, Wealins	Conventions de partenariats, de courtage, de commercialisations	Commissions
Sociétés de gestion de portefeuille	AMDG, Altixia Reim, Cala Finance, CD Partenaire, Corum, Eavest, Ecofip, Exclusive Partners, Inocap, Iris, Keys Reim, Marigny Capital, M Capital Partners, Nortia, Sicavonline, Smalto, Sofidy, Sigma, Taurus, Wealins	Conventions de partenariats, de distribution, d'apporteurs d'affaires	Commissions
Banques	Edmond De Rothschild, EFG Bank, My Moneyr Bank, Pictet, Lombard Odier; Crédit Agricole Lux, Société Générale Lux, Intesa Sanpaolo Lux	Convention d'apporteur d'affaires	Commissions

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Le conseil en investissement financier est fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut donc conserver les commissions qui correspondent à une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MODE DE COMMUNICATION

Dans le cadre de note relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS : MODALITÉ DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : RF PATRIMOINE - 48 cours de la Libération et du Général de Gaulle - 38100 GRENOBLE

Par Téléphone : 04 38 02 93 93

Par mail : gestionprivee@rfpatrimoine.com

Nous nous engageons à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

- 2 mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu saisir un médiateur :

• **Contactez le Médiateur de l'Anacofi :** 92 rue d'Amsterdam 75009 PARIS / Par téléphone : 01 40 05 16 93 / Par mail : mediation@anacofi.asso.fr

• **Pour les activités de CIF, contactez le Médiateur de l'AMF :** Madame Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la bourse, 75082 Paris Cedex 02 / Tel : 01 53 45 60 00 / <https://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

• **Pour les autres activités d'assurance, contactez la Médiation de l'assurance :** La médiation de l'assurance - TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09 / <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

• **Pour les activités d'IOBSP :** Médiation de la consommation - ANM Conso - 2 rue de Colmar- 94300 VINCENNES / <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

DATE ET SIGNATURE (Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client)

Je soussigné(e) *NOM Prénom* atteste avoir reçu le document d'entrée en relation.

Fait à

Le :

▼ Signature(s) du (des) client(s) ▼	
Souscripteur	Co-souscripteur

▼ Signature du conseiller ▼